

**MAIRIE
DE
TIGNIEU-JAMEYZIEU
(Isère)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le 15 juin, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jamezyieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André PAVIET-SALOMON, Maire.

Date de convocation : 08 juin 2018

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 28

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME FERNANDEZ, M. SBAFFE, MME ROUX, MM. IMBERDISSE, MICHALLET, DURAND, MME BRISSAUD, M. CAZALY, MMES GAROFALO, LAMBERT, MM. LAURE, ARIAS, MAZABRARD, MME NIZOT, M. PATICHOUD.

<u>POUVOIRS</u> :	MME. CHINCHOLE	A	MME FERNANDEZ.
	MME BRENIER	A	MME ROUX.
	M. POMMET	A	M. SBAFFE.
	MME MARCHAND	A	M. PAVIET SALOMON.
	MME BAZ	A	M. REYNAUD.
	MME DUGOURD	A	M. DURAND.
	M. GRIS	A	M. LAURE.
	MME BALLANDRAS	A	M. PATICHOUD.
	M. ROCHER	A	M. MAZABRARD.
	MME PARDAL	A	MME NIZOT.

EXCUSES : MM. CASTOR, BELMELIANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME FERNANDEZ.

OBJET : COMPTEUR LINKY / POSITION DU CONSEIL.

Conformément aux engagements de la Loi sur la transition énergétique transposant une directive européenne, l'entreprise ENEDIS a engagé sur le territoire communal l'installation du compteur LINKY.

Les Tignolands et les Elus du Conseil municipal, comme beaucoup de français s'interrogent sur le bien-fondé de ces changements à l'aune de quatre questionnements principaux :

-Un questionnement de santé publique lié aux ondes électromagnétiques.

-Un questionnement de garantie des libertés individuelles lié à l'enregistrement des données par ce compteur et leurs exploitations éventuelles.

-Un questionnement économique lié à l'éventuel gain économique de ces compteurs. La Cour des Comptes n'a pas manqué de se montrer très critique quant aux gains économiques escomptés.

-Le droit de propriété privée : chaque citoyen doit pouvoir s'opposer à une intrusion forcée dans sa propriété privée.

Ces dernières semaines, les habitants ont multipliés les sollicitations et les courriers sur ce sujet. La présence ce soir de certains habitants au Conseil est une illustration des inquiétudes suscitées. Certains s'interrogent comme nous tous, sur l'opportunité d'accepter ou non l'installation de ce compteur. D'autres ont décidé de refuser purement et simplement l'installation. Certains administrés ont d'ailleurs fait état de pratiques particulièrement insistantes par les installateurs visant à imposer la pose de ce compteur.

Très tôt, ces interrogations légitimes ont conduit la Majorité à organiser des échanges avec les lanceurs d'alertes Tignolands, puis un débat avec ENEDIS et le collectif Tignoland « On en veut pas », afin de comprendre et nourrir nos réflexions sur ce sujet mais également appréhender les outils à disposition de la ville et le cadre juridique qui s'offre à nous.

D'autres villes en France, de toutes couleurs politiques ont réagi de diverses manières. Bon nombre de délibérations ont déjà été prises et ont fait l'objet de décisions de justice les invalidant.

Si certaines n'ont pas été attaquées, elles ne garantissent pas pour autant les administrés sur le plan juridique. C'est bien là notre rôle. C'est d'ailleurs ce que nous avons voulu indiquer dans le journal municipal : il ne sert à rien de faire croire aux habitants que la délibération de la commune leur permettrait de refuser l'installation en toute sécurité juridique.

En responsabilité, nous ne pouvons pas l'affirmer. La Ville ne dispose pas des moyens juridiques pour s'opposer à ces installations. Aussi et malheureusement, chacun se trouve pour l'heure et faute de décision de justice nouvelle, devant ses responsabilités et les conséquences qui peuvent être financières. Cela il faut aussi le dire. C'est notre rôle d'Elu d'être transparent et dans la sincérité.

Pour autant, notre Conseil municipal doit prendre une décision politique sur ce sujet. **La délibération qui vous est proposée vise à affirmer notre opposition aux compteurs LINKY et à son installation contrainte et forcée.** Le Conseil municipal de Tignieu Jameyzieu souhaite refuser cette installation au titre de la libre administration des collectivités locales.

Au nom du principe de précaution, le Conseil demandera que tout déploiement soit précédé d'études scientifiques indépendantes et que chaque citoyen soit libre d'accepter ou non cette installation. Enfin, il s'opposera à toute intrusion forcée dans les propriétés particulières.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De s'opposer au déploiement forcé du compteur LINKY par l'entreprise ENEDIS.
- De demander que toute installation soit précédée d'un accord clair et écrit du propriétaire des lieux.
- De demander qu'une étude scientifique indépendante soit fournie à chaque propriétaire avant qu'il ne décide de son choix.
- Qu'en cas d'installation forcée avérée, la collectivité de Tignieu Jameyzieu accompagnera les habitants de notre commune dans leurs démarches pour faire valoir leurs droits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

André PAVIER-SALOMON

Votants : 27

Pour : 26

Abstention : 01

Tignieu-Jameyzieu – Séance du 15 juin 2018